

Recensement 2008 de la pisciculture et des élevages de crustacés dans les Dom et à Mayotte

À chaque île ses richesses aquacoles

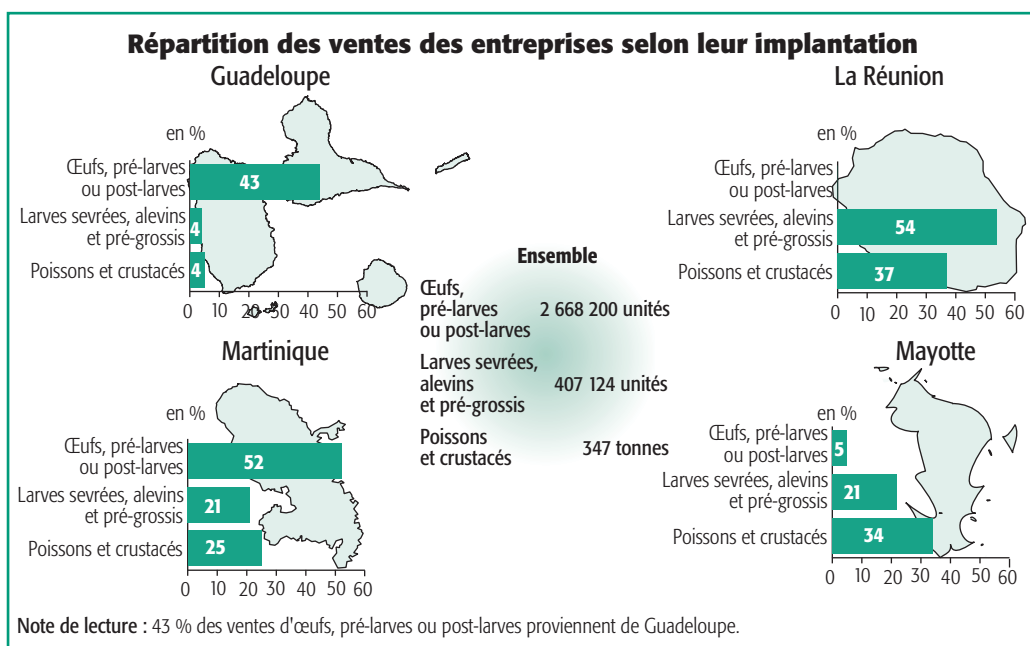
Les 53 entreprises aquacoles d'outre-mer commercialisent 350 tonnes de poissons et crustacés, presque exclusivement destinées au marché local. En 2008, elles emploient 147 permanents pour un chiffre d'affaires de 2,8 millions d'euros.

Les départements d'outre-mer et Mayotte bénéficient d'atouts permettant le développement de l'aquaculture. Les conditions thermiques sont favorables à l'élevage d'espèces de grande taille. Cobia et ombrine ocellée, par exemple, grandissent plus rapidement que les poissons d'élevage des zones tempérées. Le marché local est très porteur pour le poisson : aux Antilles, environ 40 kg de poissons frais sont consommés par habitant et par an selon l'Ifremer. Par opposition, en métropole, la consommation n'est que de 22

à 24 kg équivalent poisson vif, selon FranceAgriMer. Ce premier recensement dans les Dom et à Mayotte, en 2008, décrit un secteur de 53 entreprises aquacoles. Parmi elles, plus d'une sur deux pratique exclusivement l'aquaculture, 16 ont parallèlement une activité agricole et 11 une autre activité. Elles génèrent un chiffre d'affaires total de 4,2 millions d'euros dont 2,8 millions d'euros pour l'aquaculture. Elles emploient des permanents pour l'activité aquacole : 93 salariés et 54 non salariés. Parmi eux, 87 salariés et 49 non salariés se consacrent en permanence spécifiquement à l'élevage aquacole, répartis dans 57 sites de production. Compte tenu de l'apport d'une main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, l'activité aquacole représente 108 équivalents temps plein dont 97 pour l'élevage aquacole.

Des atouts mais aussi des difficultés

Certaines entreprises actives en 2008 sont nées au début des années 1970, mais la majorité d'entre elles ont été créées dans les dix dernières années et pour près de la moitié en Martinique. Ainsi, la Martinique regroupe 45 % des entreprises et génère 23 % du chiffre d'affaires total de la filière aquacole française ➤



Source : Agreste, recensement de la pisciculture et des élevages de crustacés dans les Dom et à Mayotte en 2008

La Réunion domine en chiffre d'affaires

Données économiques

	Nombre d'entreprises total	Nombre d'entreprises spécialisées aquaculture à 100 %	Nombre de permanents salariés	Nombre de permanents non-salariés	Main-d'œuvre aquacole ETP ¹	Chiffre d'affaires aquacole en milliers d'euros
Guadeloupe	9	2	11	6	11	293
Martinique	24	17	20	27	34	646
La Réunion	14	6	29	16	39	1 132
Mayotte	6	4	33	5	24	757
Total	53	29	93	54	108	2 828

1. Équivalent temps plein sur l'année.

Source : Agreste, recensement de la pisciculture et des élevages de crustacés dans les Dom et à Mayotte en 2008

➤ d'outre-mer. Les entreprises sont situées pour 27 % d'entre elles à La Réunion, 17 % à la Guadeloupe, 11 % à Mayotte et concourent respectivement pour 40 %, 10 % et 27 % du chiffre d'affaires. La Guyane n'a aucune activité d'élevage aquacole. Les différences de poids économique s'expliquent par la présence de deux très grosses unités à La Réunion et à Mayotte : le chiffre d'affaires aquacole moyen par entreprise est en effet comparable en Guadeloupe et en Martinique (respectivement 33 k€ et 27 k€) alors qu'il est de 81 k€ à La Réunion et de 126 k€ à Mayotte. Pour s'installer ou se développer les deux tiers des entreprises aquacoles déclarent avoir bénéficié depuis 1998 d'un soutien des pouvoirs publics à l'investissement : 57 % d'entre elles d'une aide européenne, et 62 % d'une aide

des collectivités territoriales. Quelques-unes ont reçu depuis cette date des aides de l'État (19 %). Cependant leur pérennité est régulièrement menacée puisqu'en complément de ces aides structurelles 38 % des entreprises aquacoles déclarent avoir eu recours depuis le 1^{er} janvier 1998 à des aides publiques au fonctionnement. Des aléas, en particulier climatiques, sont venus régulièrement fragiliser la trésorerie d'exploitations qui peinent à organiser leurs approvisionnements en alevins et nourriture pour le cheptel, ainsi que leurs circuits de commercialisation. À cet égard 26 entreprises déclarent être en 2008 en réduction ou en arrêt de production provisoire ou définitive. La pollution au chlordécone² ou les conséquences de cyclones sont citées comme des causes de cette situation en Guadeloupe et en

Martinique ; des raisons économiques dues à l'absence de marché pour écouler leur production sont identifiées à La Réunion et la difficulté d'approvisionnement en alevins est signalée à Mayotte.

Une production destinée au marché local

Les 53 entreprises aquacoles fonctionnent à 45 % sous le statut d'exploitation individuelle. Parmi les entreprises interrogées 21 élèvent des ombrines ocellées et 9 des cobias (poissons marins), 15 des tilapias (poisson d'eau douce). Les crustacés sont surtout produits par des entreprises guadeloupéennes et martiniquaises, la moitié d'entre elles se consacrant à cette activité. Les salmonidés ne sont élevés que dans 4 entreprises réunionnaises. Enfin 10 entreprises, basées à La Réunion et à Mayotte, produisent d'autres poissons, comme la daurade pour les poissons d'eau de mer, la carpe, l'anguille ou le black-bass pour les poissons d'eau douce. La production aquacole d'outre-mer fait l'objet d'une ➤

Les conditions techniques de fonctionnement

■ L'aquaculture utilise 466 bassins et 111 cages en mer pour un volume d'élevage respectivement de 311 000 m³ et 40 000 m³ et occupe 4 hectares de bassins à terre. Sur les 39 % des sites ayant une activité de grossissement et utilisant de l'eau de mer, 9 sur 10 sont installés en pleine mer. Sur les 61 % utilisant de l'eau douce, un sur deux sont alimentés par un pompage ou une dérivation de rivière. Sur les 45 % des éclosiers utilisant de l'eau de mer, 9 sur 10 privilégient le pompage en mer, et sur les 55 % des éclosiers utilisant de l'eau douce,

près de la moitié privilégient une source naturelle d'eau douce ou un forage. Par ailleurs, des progrès restent à faire pour améliorer l'alimentation du cheptel. 38 % des fermes piscicoles utilisent de l'aliment extrudé contre une majorité des entreprises piscicoles métropolitaines ou encore 50 % des éleveurs de crustacés aux Antilles. L'aliment extrudé utilisé représente respectivement 55 % des 653 tonnes de granulés pour les poissons et 71 % des 95 tonnes de granulés pour les crustacés.

2. Le chlordécone est un insecticide qui a longtemps été utilisé en Guadeloupe et en Martinique pour lutter contre le charançon du bananier. Cette substance très stable a été détectée dans les sols et peut contaminer certaines denrées végétales ou animales, ainsi que les eaux de rivières et de sources. Il est à l'origine de la fermeture de plusieurs fermes aquacoles.

Des difficultés plus fortes aux Antilles Ressenti conjoncturel d'activité en 2008 des dirigeants

	Antilles	Océan Indien	Total	En %
Activité normale ou phase d'augmentation ou démarrage	16	11	27	51
Phase de diminution et réduction temporaire	9	9	18	34
Arrêt de production provisoire ou définitif	8	0	8	15
A bénéficié d'aide publique au fonctionnement depuis 1998	15	5	20	38

Note de lecture : aux Antilles, 8 entreprises se déclarent en arrêt de production, soit 15 % des entreprises d'outre-mer.

Source : SSP - Agreste, recensement de la pisciculture et des élevages de crustacés dans les Dom et à Mayotte en 2008

> démarche qualité dans 17 % des entreprises interrogées en 2008. Le marché local constitue le débouché presque exclusif de la production.

Les ouassous s'imposent en Guadeloupe

L'activité aquacole en Guadeloupe emploie 11 équivalents temps plein environ. L'île se consacre presque exclusivement à l'élevage de crustacés (crevettes principalement, appelées ouassous ou « z'habitants » aux Antilles) au sein de 9 entreprises. Une écloserie privée favorise cet élevage sur l'île grâce aux géniteurs qu'elle détient ; elle approvisionne les fermes aquacoles guadeloupéennes et exporte des œufs ou des pré-larves ainsi que des alevins vers la Martinique. Pour une production potentielle de 23 tonnes de crevettes, la production réelle est de 8 tonnes, les pertes étant imputables majoritairement au chlordécone. Les entreprises aquacoles guadeloupéennes génèrent 86 % de la production totale française d'outre-mer de crustacés. Les crustacés sont destinés uniquement au marché local, il n'y a pas d'exportation de cette espèce. La Guadeloupe produit en outre 6,5 tonnes d'ombrines ocellées adultes et un peu plus d'une tonne de tilapias adultes.

Martinique : la recherche dynamise l'élevage

Ce département, avec 24 entreprises aquacoles, recense le plus grand nombre de fermes

aquacoles d'outre-mer. Elles sont en moyenne de petite taille. Elles emploient pour cette activité 27 non salariés et 20 salariés, soit 34 postes équivalent temps plein. C'est en Martinique que le plus grand nombre d'entreprises se déclarent fragiles : 12 entreprises, soit la moitié, déclarent une réduction ou un arrêt d'activité en 2008. L'ouragan *Dean*, qui a frappé durement la Martinique l'été 2007, puis la grande houle en 2008, ont abîmé les installations piscicoles d'un département naturellement exposé à la saison cyclonique. En outre, 3 de ces 12 entreprises expliquent la baisse ou l'arrêt de leur activité par la pollution de leur site de production par le chlordécone. La présence en Martinique d'un important centre de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) est un élément du dynamisme

aquacole martiniquais qui tempère ces fragilités. Il dispose d'installations d'élevage à terre, de cages d'élevage en mer, et d'une écloserie expérimentale pour les besoins de la recherche piscicole et pour l'approvisionnement en œufs d'ombrines ocellées des entreprises antillaises. Ainsi, près de 1 400 000 œufs ont été fournis aux pisciculteurs des Antilles. La Martinique est le deuxième producteur d'ombrines ocellées adultes après Mayotte, avec près de 54 tonnes dans 12 entreprises. Elle produit aussi 17 tonnes de cobias adultes dans 4 entreprises, 11 tonnes de tilapias adultes dans 5 entreprises et 3,5 tonnes de crustacés adultes dans 8 entreprises. En 2008, les fermes aquacoles martiniquaises ont dégagé 70 % des 939 000 euros du chiffre d'affaires antillais, le reste venant de Guadeloupe.

Pour en savoir plus...

■ **Rapport Ifremer 2005 Fischer M. et Dao J.C., « La filière de production aquacole de l'ombrine et sa situation dans la filière des produits de la mer en Martinique »**

■ **« La pêche et l'aquaculture en outre-mer » Rapport du CES - 2007**

■ **« La salmoniculture française à l'étiage » Agreste Primeur n° 227, juin 2009**

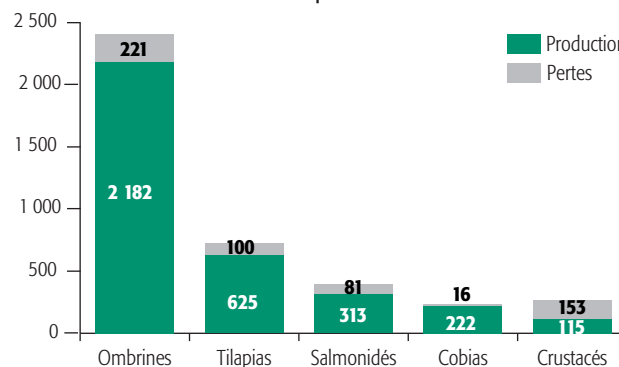
■ **« La pisciculture marine progresse en dix ans » Agreste Primeur n° 233, décembre 2009**

>

et les sites Internet
<http://agriculture.gouv.fr/peche-aquaculture>

et pour le SSP
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Les productions potentielles des principales espèces en quintaux



Note de lecture : La production potentielle est entendue comme la production plus les pertes.

Source : Agreste, recensement de la pisciculture et des élevages de crustacés dans les Dom et à Mayotte en 2008

> La Réunion se distingue par la production de salmonidés et l'essai de signes de qualité

Les 14 fermes piscicoles réunionnaises élèvent toutes les catégories de poissons : salmonidés, cobias, tilapias, ombrines ocellées et autres poissons (daurade, carpe...). La production d'adultes toutes espèces confondues s'élève à 127 tonnes. La principale production est le tilapia : 8 exploitations ont fourni 50 tonnes de tilapias adultes et 5 ont des géniteurs. Il n'existe qu'une entreprise en eau de mer pour la production de poissons adultes ; elle a produit 41 tonnes d'ombrines ocellées adultes et un peu plus de 3 tonnes de cobias adultes. Une

des spécificités de l'île est d'élever des salmonidés, activité rendue possible grâce aux températures fraîches en altitude adaptées à cet élevage. À partir d'œufs exportés des pays de l'union européenne, 4 entreprises ont produit en 2008 plus de 30 tonnes de truites arc-en-ciel. Enfin 5 entreprises se diversifient, principalement vers la daurade pour les poissons marins et la carpe pour les poissons d'eau douce. Le secteur emploie 45 permanents : 29 salariés et 16 non salariés. Avec la main-d'œuvre saisonnière, l'aquaculture emploie l'équivalent de 39 personnes à temps plein. La Réunion est l'île la plus génératrice d'emplois malgré un nombre d'entreprises beaucoup plus faible. Les fermes aquacoles réunionnaises sont donc plus importantes, avec un chiffre d'affaires total de 1,132 million. À La Réunion l'aquaculture est d'implantation plus récente qu'aux Antilles, presque toutes les entreprises ont été créées après 1990. La moitié d'entre elles se déclarent néanmoins en baisse ou en cessation d'activité, principalement pour des raisons économiques (problèmes de concurrence avec des poissons importés ou problèmes de trésorerie). Enfin La Réunion se distingue des autres départements sur la question de la qualité. Sur les 9 entreprises engagées en outre-mer dans des démarches qualité, 6 sont réunionnaises, dont 2 pour des signes de qualité officiels : Agriculture Biologique et Identification Géographique Protégée.

Mayotte exporte

Au sein de ce territoire et futur département d'outre-mer, les 6

entreprises aquacoles, toutes situées dans un lagon au fort potentiel aquacole, produisent uniquement du poisson marin. C'est une filière récente puisque la première ferme aquacole a vu le jour en 1999. Les actions conjuguées d'une association pour le développement de l'aquaculture, d'un centre militaire ayant une structure spécialisée ainsi que d'une entreprise privée ont permis aux mahorais d'accéder à une formation aquacole et l'émergence de cette filière. Une éclosierie rend l'île autonome pour l'approvisionnement en œufs alevins et pré-grossis. Spécificité de Mayotte, toutes les entreprises bénéficient d'un suivi vétérinaire par le technicien ou le vétérinaire du service d'assistance vétérinaire d'urgence (Savu). Les ombrines ocellées sont élevées dans toutes les entreprises pour une production d'adultes avoisinant les 120 tonnes soit plus de la moitié de l'ensemble des Dom. Une entreprise sur deux élève des cobias pour une production d'adultes de 2 tonnes. L'élevage de daurades est aussi présent, mais dans des volumes réduits. Avec 757 000 euros, Mayotte est la deuxième île aquacole après La Réunion pour le chiffre d'affaires. Toutes les entreprises vendent sur le marché local sauf une entreprise qui domine nettement les autres (91 % du chiffre d'affaires de l'île), pour une activité tournée majoritairement vers l'exportation à destination de l'Union Européenne (hors Dom).

**Marie-Jeanne Soler
Guillaume Gaudron**

SSP - Bureau des statistiques animales

Méthodologie

■ Ce premier recensement de la pisciculture et des élevages de crustacés dans les départements d'outre-mer (Dom) et à Mayotte a été organisé par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) à la demande de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire. Les organisations professionnelles de la filière y ont été associées ainsi que l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer).

■ Ses objectifs sont d'identifier de façon précise toutes les entreprises actives en 2008 produisant des salmonidés, tilapias, ombrines ocellées,

cobias, crustacés et autres poissons marins et d'eau douce élevés en bassins ou en cages, d'estimer la production en 2008 de ces espèces, et de recueillir des données structurelles, économiques et techniques sur la pisciculture et les élevages de crustacés. Les entreprises purement commerciales sont exclues.

■ Les entreprises ont été interrogées non seulement sur la production, mais aussi sur les pertes, ce qui permet de mieux cerner leur potentiel de production aquacole.

■ La collecte a eu lieu en fin d'année 2009 par visite d'enquêteurs auprès des dirigeants, au siège des entreprises aquacoles.